

Pour diffusion immédiate
COMMUNIQUÉ

Règles budgétaires 2026-2027

Une inégalité des chances confirmée par le ministère de l'Éducation

Montréal, le 8 juillet 2026 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) prend acte des règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2026-2027. La FAE comprend l'intention du gouvernement d'amener la prise de décision plus près des élèves. Toutefois, le document amendé soulève de nombreuses préoccupations et interrogations concernant les modalités d'application des nouveaux regroupements. La FAE s'inquiète particulièrement des déséquilibres budgétaires entre les milieux, créant des iniquités flagrantes pour les élèves particulièrement en ce qui a trait à l'accès à la culture.

En effet, malgré les représentations de la FAE auprès du ministère de l'Éducation, ce dernier a décidé d'aller de l'avant avec le nouveau régime regroupant ainsi les mesures budgétaires liées aux projets pédagogiques particuliers, aux activités culturelles et aux activités sportives. Ce regroupement comprend aussi le développement de bibliothèques scolaires afin d'intégrer la culture dans les apprentissages. En les regroupant ainsi, il n'y a plus aucune garantie que les sommes prévues soient utilisées séparément pour chacune de ces mesures.

La FAE craint des disparités entre les divers centres de services scolaires. Par exemple, certains pourraient miser sur le sport au détriment de la culture. De plus, la FAE veut éviter que le livre ne devienne une variable afin d'équilibrer les budgets dans les écoles. Il importe d'ailleurs de rappeler que des compressions budgétaires sont encore en place cette année.

« L'école publique se veut une école pour tous les élèves. Elle doit donc offrir un tronc commun à l'ensemble des élèves de la province, et ce, dans toutes leurs sphères de développement. On ne peut pas mettre de côté les livres au bénéfice des sports! Tous ces besoins sont légitimes et ne peuvent être mis en concurrence! », affirme France-Dominique Béland, vice-présidente à la vie pédagogique.

La lecture est un vecteur de la réussite scolaire. De plus, elle est une porte d'entrée vers la culture. S'assurer de donner accès à des livres de qualité à l'ensemble des élèves ne peut être que positif pour la société. La FAE joint sa voix à la Coalition pour le livre à l'école en décriant l'absence de mécanisme de protection spécifique qui assurerait le développement et le renouvellement de l'offre de livres pour les élèves.

« Tous les élèves doivent avoir un accès équitable à la culture, aux sports et aux livres. En plus de demander à préserver les mesures durement négociées, la FAE demande que les mesures liées à la culture et à l'achat de livres soient protégées afin de s'assurer que tous les élèves ont les mêmes chances », conclut madame Béland.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 60 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 4 000 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Nos syndicats affiliés se trouvent dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel à mj.nantel@lafae.qc.ca ou au 514 709-7763